La monnaie électronique, vecteur de développement de nouveaux modes de consommation

Frédéric JEANNIN, Président de TSI

La Directive de Monnaie Electronique a défini la monnaie électronique comme étant « une valeur monétaire stockée sous une forme électronique ». Elle a réglementé ce marché propice au développement de moyens de paiement dits alternatifs à la carte bancaire, sans fraude et faciles d'usage. Contrairement au Bitcoin, monnaie virtuelle soumise à des fluctuations erratiques et sans aucune autorité de contrôle, la véritable monnaie électronique est rattachée à une devise, au même titre que la monnaie fiduciaire, et constitue bien une réserve de valeur.

En France, seuls deux établissements disposent de l'agrément de monnaie électronique: ils proposent différents types de moyens de paiement (code prépayé, porte-monnaie électronique, carte rechargeable,...) qui garantissent aux consommateurs et aux commerçants une sécurité et une fiabilité optimale des transactions ainsi que la garantie des fonds monétaires, protégés par une convention de cantonnement.

Avec l'essor des jeux en ligne, la monnaie électronique connaît une forte croissance. En effet, elle répond à la forte demande de la part des mineurs qui ne possèdent pas de carte bancaire et qui souhaitent maîtriser leur budget. Elle s'adresse également à une cible croissante de personnes réticentes à l'utilisation de leur carte bancaire sur Internet.

Contrairement à la carte bancaire, la monnaie électronique sous forme de code prépayé garantit des paiements sans fraude ni refus de transaction. Ces codes prépayés s'achètent principalement en point de vente de proximité. Simples d'utilisation et totalement sécurisés, ils ne sont liés à aucun compte bancaire. Le succès est tel que l'on compte plus d'une dizaine de millions de tickets de monnaie électronique utilisés chaque année.

Un exemple concret de paiement en cash sur Internet

En partenariat avec une grande enseigne du e-commerce, TSI propose depuis fin 2013 un système de paiement par cash sur Internet. Cette solution permet au client de régler ses commandes faites sur Internet, en espèces dans plus de 2 000 points de vente en France.

Le parcours client est simple. Le client passe sa commande sur un site internet et choisit la solution YesByCash: un code-barres reprenant les informations de sa commande est alors généré. Le client se rend ensuite dans son point de vente. Enfin, le vendeur scanne son code-barres et le client règle sa commande.

Cette offre qui allie, pour la première fois en France, la commande en ligne et le paiement en magasin, offre au consommateur une liberté et une flexibilité de paiement en cash, tout en sécurisant ses paiements. Ce système de paiement apporte au marchand une nouvelle clientèle et maximise l'investissement marketing du site en ouvrant le e-commerce à des personnes qui n'avaient pas accès à ces offres.

Ce type de moyens de paiement en cash lui permet d'économiser les coûts de transactions car il ne génère aucun impayé et représente une source de revenus supplémentaire. Il permet aux marchands de faire une analyse fine de la répartition des coûts de transactions : coûts bancaires, coûts de la fraude, coûts techniques,...

D'autres applications de paiement en monnaie électronique sont aujourd'hui en expérimentation pour simplifier le paiement tant en caisse que sur Internet

La gestion du cash a toujours été pour les commerçants, les banques et les clients une source de risques de fraude, voire de sécurité. La monnaie électronique quant à elle, complètement dématérialisée, apporte des avantages immédiats aux commerçants comme aux consommateurs. En effet sur simple lecture du code de monnaie électronique (sous forme de code-barres), l'encaissement et le rendu de monnaie se font en un geste extrêmement plus rapide qu'avec une carte bancaire ou des espèces.

Pour le commerçant c'est l'assurance de n'avoir plus d'erreur ni de rendu de monnaie, de bénéficier d'une accélération du passage en caisse notamment pour les petits montants et d'une centralisation des encaissements de plusieurs points de vente : en somme moins de fraude et plus de vente !

De surcroit cette monnaie peut être utilisée sur Internet : les consommateurs peuvent prépayer les commandes qu'ils n'auront plus qu'à aller chercher (sandwicheries, pizzeria,...). Certaines enseignes explorent cette opportunité pour attirer ceux qui n'ont pas de carte bancaire ou pour coupler l'usage avec des programmes de fidélisations ou de cash-back multi canaux (Web, mobile, commerce physique).

La monnaie électronique apporte donc un gain de productivité supplémentaire pour le marchand, en simplifiant les paiements ou les micro-paiements sans fraude. Elle permet également à une nouvelle clientèle d'accéder au e-commerce et règle les problèmes de découverts qui engendrent des coûts supplémentaires, souvent minorés, mais qui sont supportés par les utilisateurs dans le coût de leurs services bancaires.

La monnaie électronique a un bel avenir devant elle grâce à sa capacité à s'adapter aux nouveaux modes de consommation et à proposer des systèmes de paiement multi usages et multi canaux.